

THEME 18 : Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

Rapidement, un premier état des lieux est réalisé : le système éducatif a largement bénéficié des retombées positives de la décentralisation des années 1980. L'action des collectivités territoriales a mis fin progressivement au « délabrement croissant » du patrimoine immobilier

L'établissement n'a jamais été aussi bien doté en locaux, matériels.

Il est parfois signalé l'inadéquation entre les moyens matériels offerts par la Région et les moyens humains proposés par le Rectorat. Des questions sont posées à l'assemblée : l'efficacité de l'Ecole exige-t-elle plus de décentralisation ?

Personne ne semble s'opposer à la croissance de la décentralisation mais des avis nuancés apparaissent : certains soulignent l'importance de la mise en place de garde-fous

à la décentralisation en raison notamment de la mission éducative et humaine de l'Ecole et non pas uniquement financière et comptable. D'autres personnes, hors Education Nationale mettent l'accent sur l'importance de la dimension de proximité humaine dans la réduction de l'échelon territorial.

Beaucoup demandent l'accroissement de l'autonomie de l'établissement face à l'Etat, du Conseil d'Administration, caisse d'enregistrement de l'administration centrale, du plan de formation de l'établissement (création de section) afin de répondre au mieux aux attentes locales du bassin de formation.

La proximité semble l'atout majeur de cet accroissement de la décentralisation, ainsi que le souci des Régions de l'aménagement du territoire et de la réduction des inégalités spatiales.

Certains réaffirment l'importance du Ministère « Education Nationale » proposant des concours nationaux, des programmes nationaux, organisant à l'échelon national les mutations (facteur important de mobilité géographique, de découverte, d'ouverture vers un horizon plus vaste que sa propre région)

Des garde-fous sont nécessaires afin de maintenir la neutralité de l'Education Nationale, l'égalité de tous dans l'exercice du service public. Le maintien de la dimension humaine et éducative sont des priorités à une éventuelle décentralisation grandissante.

On peut se demander : comment accroître l'autonomie des établissements ? A partir de quelques pistes de mercredi : Quelles compétences l'Etat doit-il absolument garder ?

1. L'efficacité de l'Ecole exige davantage de décentralisation. Les compétences que l'Etat doit garder sont :
 - a. La formation des maîtres, la définition des heures et des programmes
 - b. Les examens et les concours
 - c. Le recrutement

2. La proximité de l'échelon local permettrait de mieux connaître les problèmes sociaux et apporter une solution rapide et adaptée, car différent d'un établissement à l'autre, tout en réduisant le coût financier